

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC**  
**SEANCE DU 4 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le quatre juillet à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de VERAC, sous la présidence de M. Dominique BEC, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Date de la convocation : le 29 juin 2020

Etaient présents : M. Dominique BEC, Mme Geneviève CANO-DUMONT, Mme Geneviève CARRIE, M. Yves CASTREC, Mme Magali CATALOGNA, Mme Marie-Angèle GISTAIN, Mme Evelyne GUERIN, Mme Mélanie HAGUENIN, Mme Béatrice HAUCHARD, M. Luc LENE, M. Frédéric LEON, M. Pascal LIPPS, M. Stéphane MALARET, Mme Karine MAUBERT-SBILE, M. Cyril REBEL

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Evelyne Guérin

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de votants : 15

**OBJET : attribution des subventions aux associations pour l'année 2020**

**Délibération n°2020-28**

Monsieur le Maire rappelle que les Associations bénéficiant aux habitants de la Commune et qui souhaitent solliciter une subvention ont été invitées à déposer un dossier comprenant des données comptables et administratives (bilan, budget prévisionnel, attestation d'assurance,...). Celui-ci a permis d'apprécier si leurs activités relèvent d'un intérêt public local et si elles répondent aux besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal, sous réserve de la fourniture complète du dossier susmentionné, émet les avis suivants sur les demandes de subventions des associations :

Association	Montant alloué en 2019 (en €)	Demande de l'association pour 2020 (en €)	Montant en € proposé par la commission	Montant en € validé par le Conseil Municipal
Société de chasse	600	600	600	600
Loisirs et Détente	1 500	1 500	1 500	1 500
Droit au travail	500	500	500	500
Parents d'élèves	1 350	Non reçue	1 350	1 350
Ecole de musique de Galgon	1 800	1 800	1 800	1 800

Association	Montant alloué en 2019	Demande de l'association pour 2020	Montant proposé par la commission	Montant validé par le Conseil Municipal
Comité des fêtes	2 300	3 000	2 300	2 300
Ayumi Karaté Club	300	300	300	300
Etoile sportive du Fronsadais	300	Non reçue	300	300
Tennis Club Intercommunal du Fronsadais	200	200	200	200
Lou Cani'Cross	200	500	500	500
Resto du Coeur	1 000	Non reçue	1 000	1 000
Auberge du Cœur du Libourne	1 000	Non reçue	1 000	1 000
Secours Populaire	0	Non reçue	1 500	1 500
Les Amis de Saint-Cybard	660	660	660	700
<b>TOTAL</b>	<b>11 710 €</b>	<b>9 060 €</b>	<b>13 510 €</b>	<b>13 550</b>

Vu la délibération n°2020-27 du 4 juillet 2020 ouvrant les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider des dépenses de la Commune,

Hors de la présence de Marie-Angèle Gistain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de verser les subventions allouées aux associations au titre de l'exercice 2020 suivant les modalités mentionnées et les sommes fixés dans le tableau.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

A Vézac, le 7 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Dominique BEC**

